

Ministère de la jeunesse
et de sports

Rapport
Le 10/31/1983

10

—

4p

DEF

/Z.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 10 MARS 1983

N° 0649 /12.07

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

1673/B
donner ad hoc DGJ
Objet : Rapport de réunion du
Comité Consultatif pour
les Problèmes de la
Jeunesse.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre
Excellence le rapport de la première réunion du Comité Consultatif pour
les problèmes de la Jeunesse que j'ai moi-même dirigée en date du 14
février 1983.

Vous en souhaitant bonne réception, je Vous
prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma très
haute considération.

C.P.I. à:

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
K I G A L I
- Monsieur le Ministre de la Défense
Nationale
K I G A L I
- Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire
K I G A L I
- Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
et du Développement Communautaire
K I G A L I
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
K I G A L I
- Monsieur le Ministre du Plan
K I G A L I
- Monsieur le Membre (Tous)

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILYIMANA Augustin
Major BPH.



Compte-rendu de la Réunion du Comité Consultatif pour
les Problèmes de la Jeunesse.

=====

1. Introduction.

Dans le souci de rendre opérationnel le Comité Consultatif sur les Problèmes de la Jeunesse, les membres de ce Comité ont tenu leur première réunion lundi le 14/2/1983 dans le local du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Cette réunion était présidée par le militant Major BEM NDINDILIIYIMANA Augustin, Ministre de la Jeunesse et des Sports.

2. Participants à la réunion.

- Major BEM NDINDILIIYIMANA Augustin : Ministre de la Jeunesse et des Sports, Président de la Réunion.
- Monsieur MUGEMA Romuald, Secrétaire Général au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Vice-Président du Comité Consultatif pour les Problèmes de la Jeunesse.
- ✓ - Lt Colonel RUHASHYA Epimaque, Chef du Service Civique de la Jeunesse au Ministère de la Défense Nationale.
- Monsieur MBATEYE Thomas, Directeur Général du Développement Communautaire, au MINASODECO
- Monsieur MBONABARYI Noël, Directeur Général de l'Emploi et de la Sécurité Sociale au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi.
- Monsieur HAKIZAMUNGU J.B., S/Préfet à GITARAMA représentant le Préfet de GITARAMA
- Monsieur NIYITEGEKA Bernard, Chef de Division des Ressources Humaines au Ministère du Plan.
- Monsieur RWIHIRA Déo, Responsable du Service de la Jeunesse à la Présidence du M.R.N.D.
- Mademoiselle NIRAGIRE Bellancilla, Représentante des Guides
- Monsieur NTAMITONDERO Alphonse, Directeur Général de la Jeunesse au Ministère de la Jeunesse et des Sports, Rapporteur.

Il faut signaler en passant que le Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et des Sports qui est Président du Comité n'est pas encore nommé. Le Représentant du Mouvement Xavéri en la personne de NKULIKIYI-NKA Canisius était aussi absent.

3. Déroulement de la réunion.

Ouvrant la séance, le Ministre de la Jeunesse et des Sports a informé les participants qu'avant la tenue de cette réunion, il avait d'abord contacté le Secrétaire Général au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire (Vice-Président du Comité) en vue de lui rappeler le contenu de l'Arrêté Présidentiel n°503/12 du 14 octobre 1982 tel que publié dans .../...

le J.O n°22 du 15 novembre 1982.

C'est à la suite d'un tel entretien que fut prise l'initiative de convoquer la 1ère réunion du Comité Consultatif pour les problèmes de la Jeunesse. Le but était d'informer les participants de la genèse de ce Comité, étant donné que le Comité Consultatif pour l'A.I.J. (Année Internationale de la Jeunesse), lors de sa séance du 30 mars au 8 avril 1981, avait recommandé la création au niveau de chaque Etat membre d'un Comité de coordination pour l'A.I.J. qui servirait à centraliser les activités relatives à cette année. Pour le cas du Rwanda, le Conseil du Gouvernement du 30/7/1982 a examiné favorablement cette recommandation et a jugé nécessaire de créer plutôt un comité permanent qui aurait pour tâche de :

1. Formuler un programme concret de mesures et d'activités à engager en faveur de la jeunesse
2. Stimuler, coordonner et catalyser au niveau national et subnational des activités relatives à l'A.I.J.

Le Ministre a passé en revue l'Arrêté Présidentiel portant création du Comité Consultatif pour les problèmes de la Jeunesse.

Après la lecture de ce texte, le Président de la Réunion a passé à un autre document qui est une synthèse des recommandations du IIème Séminaire National des Responsables de la Jeunesse. (Annexe II)

Ce document qui sera soumis à l'attention du Président de la République va éclairer le Comité sur les actions à proposer, plus particulièrement des actions jugées prioritaires.

Le Ministre a rappelé que son Département n'a pas de Secrétaire Général qui, au terme de l'Arrêté Présidentiel portant création du Comité Consultatif sur les problèmes de la Jeunesse, est le Président de ce Comité et que par conséquent le Vice-Président devra diriger les séances. Il a ensuite donné la parole à celui-ci en lui demandant de formuler ses avis sur cette 1ère rencontre, et si possible, de définir le programme des activités à consigner au Comité.

Le Vice-Président, s'exprimant en termes clairs, a d'abord remercié le Ministre de la Jeunesse et des Sports pour avoir pris l'initiative de convoquer la 1ère réunion du Comité Consultatif pour les problèmes de la Jeunesse. Il a souhaité que cette 1ère rencontre soit essentiellement réservée à une prise de contact avec les membres du Comité. Il n'a pas jugé nécessaire d'établir les charges dudit Comité car l'article 4 de l'Arrêté Présidentiel est clair à ce sujet.

Il faudrait seulement que les réunions de ce Comité soient programmées dans un délai raisonnable. Il a demandé aux participants de fournir au Secrétariat, au plus tard le 15/3/83, des informations précises sur les activités que les services qu'ils représentent mènent en faveur de la Jeunesse.

Cette documentation, une fois confectionnée, éclairerait alors les membres du Comité sur la politique globale à adopter pour la jeunesse rwandaise et sur ce qui est faisable en ce qui concerne l'A.I.J.

Au sujet de l'A.I.J., le Président de la réunion est intervenu pour préciser que le dossier ad hoc est déjà avancé, car le Gouvernement rwandais a fourni une série de suggestions au Comité Consultatif pour l'Année Internationale de la Jeunesse. Il a dit que le même document pouvait leur être remis.

A la question de savoir s'il n'y aurait pas interférence entre la Commission d'Intégration des sortants des CERA et le Comité Consultatif pour les problèmes de la Jeunesse, il fut répondu que c'est juste le contraire car, au lieu d'interférence c'est plutôt une complémentarité entre les deux organes.

Quant à savoir s'il ne serait pas possible d'adjoindre au rapporteur d'autres personnes dans le but de renforcer le Secrétariat, il fut constaté que cette suggestion serait contenue dans le projet du règlement interne qui serait élaboré par le Directeur Général de la Jeunesse. Ce projet serait soumis à l'attention de la prochaine réunion.

Avant de proposer la tenue de la prochaine réunion lundi le 28/3/1983 au même lieu et à la même heure, le Président de la Réunion a, encore une fois, remercié les participants de leur concertation au service de la Jeunesse et a souhaité que les travaux de ce nouveau comité donne des résultats satisfaisants.

La réunion qui avait débuté à 9h10' a clos ses travaux à 10h30'.

Le Président de la Réunion
Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILIYIMANA Augustin

Major BEM

Le Rapporteur

Le Directeur Général de la
Jeunesse

NTAMITONDERO Alphonse.-